

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions Service Paysages urbains
<i>Nature de la prestation :</i>	Accord-cadre multi attributaire n° 23ACDCV01_L1_EV relatif aux travaux d'entretien et de rénovation des espaces verts pour la période de 2023 à 2026 – Travaux imprévus Lot n° 1 : Entretien des espaces verts Marché subséquent n°8

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 14 mars 2024,

DÉCISION

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché subséquent, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société GUICHARD domicilié à BIARRITZ (64200), jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 9 525,00 € HT.

Il s'agit d'un marché subséquent d'une durée de 1 mois.

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique

Ville de Bayonne - Hôtel de Ville
1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne cedex

Tél. : 05 59 46 60 60 – Fax : 05 59 25 70 79
contact@bayonne.fr

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Signé électroniquement par : JM SALANNE
Date de signature : 15/03/2024
Qualité : Elu aux Marchés Publics